

RAPPORT 2025 DE LA COMMISSION MÉDICALE NATIONALE (CMN)

Fonctionnement 2025 de la commission médicale

La commission médicale restreinte regroupe :

- le médecin national fédéral : Dr Nathalie Catajar,
- les médecins des équipes de France (cf. paragraphe Suivi des sportifs de haut niveau),
- le médecin en charge de la SMR : poste vacant,
- le médecin en charge du sport santé : Dr Catherine Fayollet,
- le kinésithérapeute fédéral : poste vacant.

Elle se réunit en distanciel (visio), une réunion plénière a été tenue en 2025, des échanges permettant par ailleurs des travaux structurels.

La CMN élargie comprend par ailleurs les kinésithérapeutes et les psychologues intervenant auprès des pôles sportifs. Il n'y a pas eu de réunion élargie à l'ensemble des membres en 2025, l'animation de la CMN se faisant au travers d'échanges et de la diffusion d'informations par mail.

❖ L'alerte déjà posée lors du précédent rapport annuel reste malheureusement d'actualité

L'attractivité et la fidélisation des professionnels médicaux, paramédicaux et des psychologues sont des points de vigilance majeurs. Les contraintes budgétaires ne permettent pas une rémunération des missions à la hauteur des usages dans ces professions. Ainsi le coût de l'engagement (fermeture de cabinet libéral ou congés dédiés) n'est pas compensé par l'indemnité perçue. Cet engagement s'apparente à du bénévolat même au-delà puisqu'il entraîne parfois des pertes financières pour le professionnel. D'autre part, il y a peu d'outils à disposition pour une reconnaissance et une valorisation de ces bénévoles, notamment parce que les déplacements à l'étranger et les participation aux événements sportifs majeurs sont limités.

L'appui administratif est réalisé par une secrétaire mise à disposition 7 h / semaine par le CDSA 89. Ce secrétariat a pour mission le suivi de la rémunération et des frais de déplacements des intervenants médicaux et paramédicaux, ainsi que la diffusion d'information en tant que de besoin. Les échanges se réalisent par courriel via la boîte mail dédiée à la CMN : secretariat-medical@sportadapte.fr

Suivi des sportifs de haut niveau

❖ Organigramme des équipes médicales et paramédicales

L'organisation de l'encadrement médical / paramédical repose sur la présence de kinésithérapeutes sur chaque stage, d'un médecin d'équipe (le médecin fédéral national assure la coordination en cas d'absence de médecin d'équipe) présent sur quelques stages et joignable en distanciel en tant que de besoin et des équipes médicales des CREPS qui accueillent les stages (médecin et kinésithérapeute à la demande et pour la SMR). Les médecins assurent le lien avec les médecins traitant pour les pathologies nécessitant un suivi spécifique. Les kinésithérapeutes jouent un rôle essentiel dans la prévention des blessures : présents sur chaque période de stage, leur mission est axée principalement sur la récupération et sur les soins si besoin en lien avec le médecin.

En complément de l'équipe médicale et paramédicale, des compétences spécifiques sont mobilisées avec la présence de psychologues.



	Médecin	Kinésithérapeute	Psychologue
Para ski alpin adapté	Vacant	Armel Jalaber Thomas Brunel	Delphine Millet (ABS à date)
Para athlétisme adapté	Dr Nathalie Catajar	Cecile Lobjois / Elisa Vie Chalène Serres	Catarina Proenca Lopes
Para basket-ball adapté femme	Vacant	Philippe Allain	Elodie Hurel
Para basket-ball adapté homme	Dr Lydia Averty	Benjamin Catherine	Stéphanie Pouvreau
Para cyclisme adapté	Dr Laurent Rubio	Arnaud Cordelle Kilian Le Blimeau	Irène Pain
Para football adapté	Vacant	Xavier Bouju	Sandrine Mestre (CREPS Reims)
Para natation adaptée	Dr Patrick Croisy	Kevin Rousseau Marie Graveja / Victor Bion Camille Alexis / Valentin Simonneau / Aude Heranney	Magali Griffet Noemie Chabot
Para ski nordique adapté (fond, biathlon)	Vacant	Matthieu Leroy	En cours de recrutement
Para tennis de table adapté	Dr Marie-Pierre Mazière	Jovana Veselinovic	Stéphanie Pouvreau
Para tennis adapté	Vacant	Laurent Trendler	Vacant

❖ Surveillance médicale réglementaire (SMR)

En application de l'article L. 231-6 du code du sport, la FFSA, dans le cadre de la délégation accordée par le ministère chargé des sports, assure l'organisation de la surveillance médicale réglementaire à laquelle sont soumis ses licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ainsi que les licenciés reconnus dans son projet de performance fédéral (PPF) et inscrits sur la liste des sportifs espoirs et liste des collectifs nationaux soit au total 155 sportifs en 2023.

Ainsi, ils bénéficient d'un suivi annuel avec des examens médicaux et paramédicaux. Les exigences de la SMR s'appliquent à l'ensemble des sportifs inscrit dans le PPF, à l'exception du bilan neurocognitif qui ne s'adresse qu'aux sportifs de haut niveau (SHN).

Conformément au code du sport, la coordination de la SMR est assurée par un médecin. Le poste est actuellement vacant depuis plus d'un an. Pour la mise en œuvre, la FFSA s'appuie sur les plateaux techniques du réseau « Grand INSEP » et en tant que de besoin sur un réseau externe.

Résultats du suivi quantitatif (Données disponibles au 10/03/2026)

Bilan complet	71 %	À noter qu'en 2022, le taux de suivi avec des bilans complets était passé de 57 % à 75 % pour l'année 2023, stable en 2024 avec 74 %, il est en légère baisse.
Bilan incomplet	24 %	
Absence de suivi	5 %	

	SHN	Rappel		Les taux de bilan complet sont stables pour cette catégorie de sportif, témoignant de la qualité de l'accompagnement médical et technique (DTN).
		Taux de réalisation 2023	Taux de réalisation 2024	
Bilan complet	82 %	80 %	84 %	
Bilan incomplet	16 %	18 %	15 %	
Absence de suivi	3 %	2 %	1 %	



	SE	Rappel		Après deux années de stabilité le taux de SMR pour cette catégorie est stable, les manques sont essentiellement liés aux non-réalisations des suivis psychologiques.
		Taux de réalisation 2023	Taux de réalisation 2024	
Bilan complet	57 %	64 %	57 %	
Bilan incomplet	38 %	25 %	39 %	
Absence de suivi	5 %	11 %	4 %	

	SCN	Rappel		Taux en hausse par rapport à 2024
		Taux de réalisation 2023	Taux de réalisation 2024	
Bilan complet	58 %	64 %	48 %	
Bilan incomplet	32 %	27 %	43 %	
Absence de suivi	11 %	9 %	9 %	

Les sportifs qui n'ont pas bénéficié de SMR n'ont pas eu d'activité en 2025, soit qu'ils soient atteints d'une pathologie justifiant un arrêt de pratique soit qu'ils soient sortis de pôle en cours de saison pour donner suite à un projet personnel en inadéquation avec les exigences du sport de haut niveau.

❖ Suivi des pathologies

En 2025, 92 pathologies ont été suivies par les médecins, très majoritairement bénignes et seules 2 situations ont nécessité un arrêt de pratique sportive de plus de 15 jours.

❖ Utilisation du dossier médical via le logiciel Askamon® et fiche médicale minimale

Tous les SHN ont une « fiche médicale » lors des déplacements à l'étranger. Elle permet de transmettre le cas échéant les renseignements nécessaires pour une prise en charge médicale optimisée.

À noter que la fédération dispose d'un logiciel médical dédié pour les sportifs de haut niveau : le logiciel Askamon® mais il reste malheureusement insuffisamment utilisé, malgré le travail de sensibilisation des CREPS par les cadres de la DTN et les médecins d'équipe en raison notamment de la vacance du poste de médecin coordonnateur de la SMR.

❖ Action de prévention

Prévention des violences sexuelles dans le sport

Depuis plusieurs années, l'association « Colosse aux pieds d'argile » intervient auprès des pôles sur le thème des violences sexuelles dans le sport. Après la phase de formation des staffs médicaux et paramédicaux finalisés en 2023, les actions de sensibilisation sont désormais déployées auprès des sportifs. La DTN assure la coordination de ce programme de prévention.

À noter que ces actions s'inscrivent dans le plan de prévention des violences fédéral.

À noter que depuis septembre 2025, le Dr Nathalie Catajar participe aux travaux de la commission de lutte contre les violences du CNOSEF.

Prévention et lutte contre le dopage

En 2025, le plan de prévention a été formalisé grâce à la référente sur le sujet au sein de la DTN répondant ainsi aux exigences de l'AFLD. La FFSA dispose d'un éducateur antidopage de AFLD agréé par l'AFLD. Il s'agit du Dr Patrick Croisy.

Le Dr Nathalie Catajar est également experte auprès de l'AFLD sur les questions d'autorisation à usage thérapeutique.

Travail protocole commotion

Grâce à l'impulsion du cadre technique, le travail sur le protocole commotion a été repris activement. En fin d'année l'état des lieux des préconisations existantes et les points de vigilances pour adapter au sein de la FFSA ce type de recommandation est finalisé.

Le protocole sera finalisé avec l'appui de la commission médicale courant 2026.



Accidentologie en championnat de France

Rappel des préconisations de la commission médicale : le comité d'organisation des championnats de France doit avoir les moyens humains et matériels pour les premiers secours et la surveillance médicale. Ils doivent être adaptés selon la nature de la discipline, l'importance de la manifestation (nombre et âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc.), l'accessibilité des services d'urgence et selon les obligations imposées par la préfecture. Une équipe de premiers secours sera obligatoirement présente sur site, à dimensionner selon les critères ci-dessus. La présence effective d'un médecin inscrit au Conseil de l'ordre des médecins sur le site compétitif est obligatoire pour les disciplines suivantes : para rugby adapté, para judo adapté, para lutte adaptée, para équitation adaptée, para VTT adapté, para ski adapté. Elle est fortement conseillée pour le para basket-ball adapté et le para football adapté, et recommandée dans les autres disciplines. Un contrat signé entre le COL et le médecin présent lors de la manifestation met en place les conditions de traçabilité des interventions. En absence de médecin, les secouristes doivent réaliser le bilan.

En 2025, 7 contrats signés ont été remontés par le service championnat de la fédération. Les bilans n'ayant pas été transmis de façon systématique l'analyse systémique usuellement faite dans ce rapport d'activité n'a pas de pertinence.

Demande d'aménagements pour les personnes en situation de handicap, candidates à une formation au CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS OU DESJEPS

Selon le principe d'égalité entre les candidats, toute personne présentant un handicap tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles peut solliciter des aménagements pour passer des examens. Ainsi les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative des CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS OU DESJEPS peuvent être aménagés par décision du Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France (DRAJES). Cette décision est prise après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française du Sport Adapté, ou du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. À noter que l'instruction support de ces missions fédérales est actuellement obsolètes et des évolutions sont attendues.

Le médecin fédéral participe activement aux travaux pilotés par le centre d'expertise sport et handicaps du ministère des sports : GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL AMÉNAGEMENTS FORMATION PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP. Des préconisations concrètes ont été formalisées pour apporter les éléments de rénovation du dispositif.

La FFSA est sollicité pour les personnes porteuses d'une ou plusieurs des atteintes suivantes :

- troubles du neurodéveloppement (TND),
- les troubles du développement intellectuel (TDI),
- les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) ayant des répercussions invalidantes appelés communément troubles « dys »,
- les troubles du déficit de l'attention et/ou hyperactivité (TDAH),
- les troubles du spectre de l'autisme (TSA),
- troubles psychiques (HP) sévères, persistants et handicapants.

Devant l'augmentation des demandes, la FFSA a mis en place un process d'agrément des médecins en 2025. N.B : la mission ne donne pas lieu à rémunération de la part de la fédération, chaque médecin décide de la facturation éventuelle qu'il demande. À date les médecins agréés de la FFSA sont : le Dr Nathalie Catajar ; le Dr Patrick Croisy ; le Dr Catherine Fayollet ; le Dr Marie-Pierre Mazière ; le Dr Laurent Rubio et le Dr René Faure.

Bilan 2025

53 demandes reçues, dont, toutes étaient administrativement recevables, 7 ont été réorientées vers la Fédération française Handisport, 3 stagiaires n'ont pas donné suite au rdv proposés, 1 dossier refusé par manque de pièces justificatives. Dans plus de 70 % des situations il s'agit de BPJEPS. La répartition des handicaps est de 40 % sur des troubles «dys», 30 % sur des handicaps psychiques, 16 % des troubles du spectre de l'autisme, 10 % déficiences intellectuelles et 4 % autres.

Sport-santé

Le sport-santé n'est pas l'objet du seul médical et la commission sur cette thématique est indépendante de la commission médicale. Cependant le rôle des médecins en tant que conseil est essentiel. Le Dr Catherine Fayollet est référent médical sport-santé en binôme avec un élu référent technique. Elle assure la représentation fédérale au comité médicosport-santé du CNOSF.

RAPPORT 2025 DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

En 2025, la FFSA a nommé une vice-présidente en charge de la « préservation de l'intégrité des personnes », Nathalie Catajar, lui confiant le rôle de supervision de la mise en œuvre du comité d'éthique et déontologie. Ce comité était peu actif en fin de mandature du fait des mouvements de personnes, de départs personnels ou non choisis. Ainsi forte de l'expérience de la mandature précédente et bien que soit attendu désignation de 6 personnes avec impérativement un représentant des sportifs et un de la DTN (conformément au code du sport et aux statuts de la FFSA – article 26) et tenant compte des recommandations ministérielles qui préconisent un minima de 7 personnes, ont été proposées pour la mandature 2025-2028 :

- Lydie Cohen, proposée au poste de présidente de l'instance
- Jean-Jacques Mulo, proposé au poste de vice-président de l'instance
- Morgane Cardin et Ludivine Cardin, en tant que représentantes de la DTN
- Cécile Brunacci, en tant que représentante des sportifs
- Marie-José Lallart, Sandrine Destouches et Yves Drapeau, en tant que personnalités qualifiées

Le comité directeur a validé le 25 juin 2025 la composition prévisionnelle du comité d'éthique et de déontologie de la FFSA, puis entériné la composition en réunion du 13 septembre 2025.

Les membres du comité sont bénévoles. Ils travaillent en toute indépendance.

La charte éthique et déontologie

Conformément à l'article L. 131-15-1 du code du sport, la FFSA dispose d'une charte d'éthique et de déontologie, adoptée lors du comité directeur du 17 juillet 2020.

Modalités de saisine

Le comité dispose d'une adresse mail comiteethique@sportadapte.fr. Cette adresse est suivie quotidiennement afin d'assurer la réactivité attendue en tant que de besoin.

Activité 2025 du comité

- ✓ Deux réunions plénières au dernier trimestre 2025

Ces rencontres ont eu pour objectif la construction d'une dynamique collégiale avec un rappel du contexte et des textes règlementaires et de la différence entre commission de discipline et comité d'éthique. Une première feuille de route a été élaborée, avec en premier axe le besoin de communication pour faire connaître le comité, son rôle et son positionnement au sein de la fédération.

Un premier document répondant à la question « C'est quoi un comité éthique et à quoi ça sert ? » a été élaboré.

- ✓ Colloque rassemblement des comités d'éthique et de déontologie, CNOSF, 21 novembre 2025

Grâce à la participation d'une des représentantes de la DTN, une synthèse de ce colloque a pu être partagée à l'ensemble des membres du comité.

- ✓ Présentation du comité aux présidents de ligue et de CD

Représenté par les deux membres issus de la DTN, le comité a pu présenter ses enjeux lors de la réunion des présidents de ligue et de CD du 6 décembre 2025.

- ✓ Saisine reçue en décembre 2025

Cette saisine, émanant d'un élu du comité directeur, pose une question relative à la conduite à tenir lors d'une demande de licence sportive, demande faite par une personne dont on a connaissance d'un parcours judiciaire avec inscription au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes, point de vigilance important en cas de proximité avec des personnes vulnérables.



La saisine du comité d'éthique vise à :

- Analyser les risques éthiques et sécuritaires liés à la reprise d'une licence sportive par la personne mise en cause
- Déterminer les marges d'action possibles de la fédération dans le respect du droit
- Formuler des recommandations pour la protection des sportifs vulnérables

Le dossier est en cours au 31 décembre 2025.

Perspectives 2026

En 2026, le comité va dérouler sa feuille de route en répondant aux sollicitations qui lui seraient faites, déployant sa communication et pédagogie auprès des licenciés et en étant force de proposition auprès du comité directeur pour toute évolution de la charte qui lui semblerait pertinente.

Très concrètement, le travail pour le flyer « C'est quoi un comité éthique et à quoi ça sert ? » sera rédigé en FALC et diffusé auprès des licenciés au premier semestre 2026.

Pour le comité d'éthique et de déontologie
Nathalie Catajar
Vice-présidente « Intégrité des personnes »

RAPPORT 2025 DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

En 2025, la FFSA a nommé une vice-présidente en charge de la « préservation de l'intégrité des personnes », Nathalie Catajar, lui confiant le rôle de supervision des organisations disciplinaires fédérales. Ainsi, en collaboration avec Ludivine Gondran représentante de la DTN sur cette thématique, en continuité de l'existant et s'appuyant sur les recommandations de la mission d'inspection de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) menée en 2025, elle a piloté le renforcement opérationnel du fonctionnement des instances disciplinaires fédérales. Ainsi la composition de la commission disciplinaire de premier recours a été revue et la commission d'appel disciplinaire de la FFSA créée.

Les deux instances fonctionnent en application des articles référents du code du sport et en conformité avec les statuts et règlements fédéraux. Le règlement disciplinaire en vigueur a été adopté lors de l'assemblée générale du 24 mars 2018. Un travail de mise à niveau de ce règlement a été initié en 2025.

En complément de l'activité indépendante de la commission, une politique d'information, d'accompagnement et de conseil est mise en œuvre par la vice-présidente et la représentante de la DTN. L'objectif est de fournir à toute personne en faisant demandes les éléments de connaissance permettant des saisines pertinentes et opérantes. Dans ce cadre, une présentation informative a eu lieu lors de la réunion des présidents de ligue et de CD le 6 décembre 2025.

Dans une dynamique de formation continue, la vice-présidente et la représentante de la DTN ont participé aux webinaires thématiques organisés par la direction des sports, le CNOSF et le CPSF en lien avec les sujets des violences dans le sport et sur le fonctionnement des commissions de discipline. D'autre part la représentante de la DTN est référente « violences sexuelles et sexistes » au sein de la fédération et participe aux formations et à l'animation du réseau national.

Composition des instances

Commission de première instance

Validation de la composition en cours au 31/12/2025 en comité directeur du 13/09/2025.

Composition : Justine Leclerc, Brigitte Nadjar, Nelly Schouver.

La présidence est assurée à chaque séance par un des membres par désignation en début de séance.

Le secrétariat de séance est assuré par la représentante de la DTN.

Composition de la commission d'appel

Validation de la composition en cours au 31/12/2025 en comité directeur du 13/09/2025

Composition : Marie-Paule Fernez, Jean-Michel Leclerc, Mathilde Marriette.

La présidence est assurée par Mathilde Marriette.

Le secrétariat de séance est assuré par la représentante de la DTN.

Les membres des commissions sont bénévoles.

Modalités des saisines

Deux adresses mails pour les saisines : luttecontrelesviolences@sportadapte.fr et commissiondediscipline@sportadapte.fr et la possibilité d'envoi par courrier.

Les mails sont relevés quotidiennement par la vice-présidente ou par la représentante de la DTN. L'information est transmise dès prise en compte aux membres de la commission sollicitée et le travail administratif ainsi que la planification de réunion sont lancés.

Activité des commissions

Chaque dossier reçu donne lieu à un travail de recueil d'éléments puis à la formalisation d'un rapport pour analyse en commission ; des auditions peuvent être menées, des informations complémentaires demandées.



	1 ^{re} instance	Appel
Dossiers reçus	8	1
Dossiers instruits	7	1
Dossiers classés sans suite / non-lieu	2	0
Dossiers renvoyés / reportés	0	0
Dossiers en cours au 31/12	2	1

Natures des faits

Sur les 8 dossiers de 2025, 6 ont concernés des violences sexuelles ou sexistes, 1 un comportement antisportif / violence verbale et 1 un manquement aux obligations d'encadrant sportif.

Profils des personnes mises en cause

Sur les 8 dossiers, 4 ont concernés des sportifs de la FFSA, 3 des encadrants / entraîneurs et 1 un parent accompagnateur.

Délai de traitement

Les commissions sont réactives et la prise en compte des saisines est faite en moins de 8 jours. Le traitement est variable selon les éléments à disposition et les éventuelles nécessités d'enquête complémentaire. En 2025, les décisions ont été rendues avec un délai moyen de 18 jours après saisine.

Décisions rendues

	1 ^{re} instance	Appel
Classement sans suite	2	0
Avertissement / rappel des règles	1	0
Suspension de licence (temporaire)	2	0
Suspension définitive de licence	1	0
Dossiers en cours au 31/12	2	1

Perspectives 2026

Bien que conforme à la réglementation, le nombre de membre est un point de fragilité notamment en cas de conflits d'intérêt avec le sujet de la saisine ou absence imprévu d'un membre. En 2026, une sollicitation pour engager d'autres personnes sera lancée.

Le travail de révision du règlement disciplinaire sera finalisé en 2026. Il fera l'objet d'une validation juridique, en comité directeur et sera présenté pour vote lors d'une assemblée générale.

Pour les instances disciplinaires,
Nathalie Catajar, Vice-présidente « Intégrité des personnes »

BILAN CNASEP 2025

CENTRE NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL

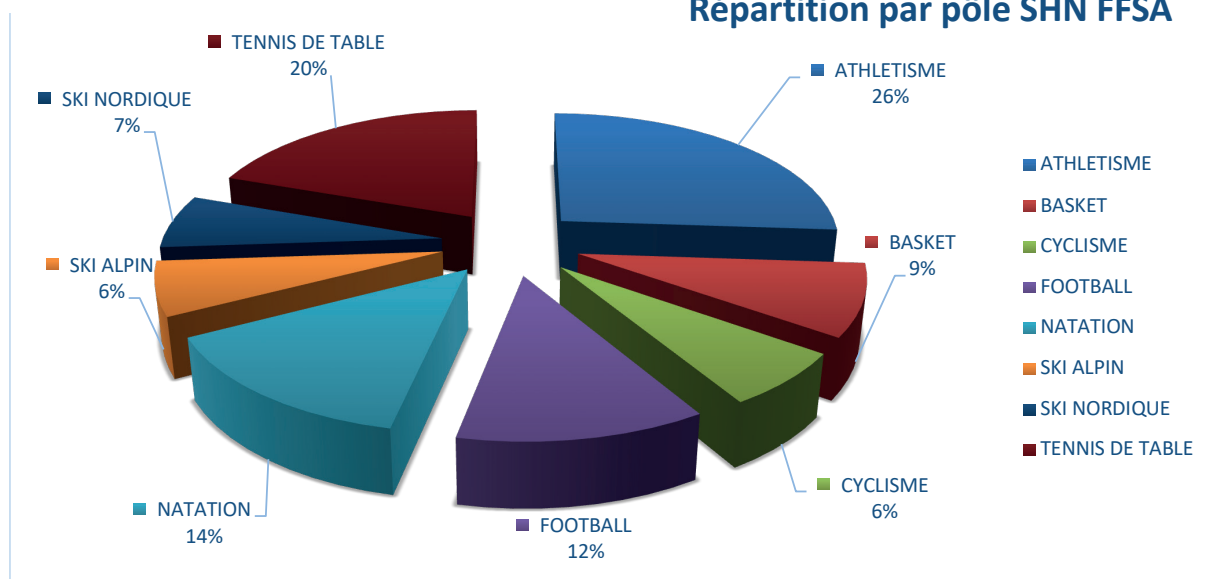
INTRODUCTION

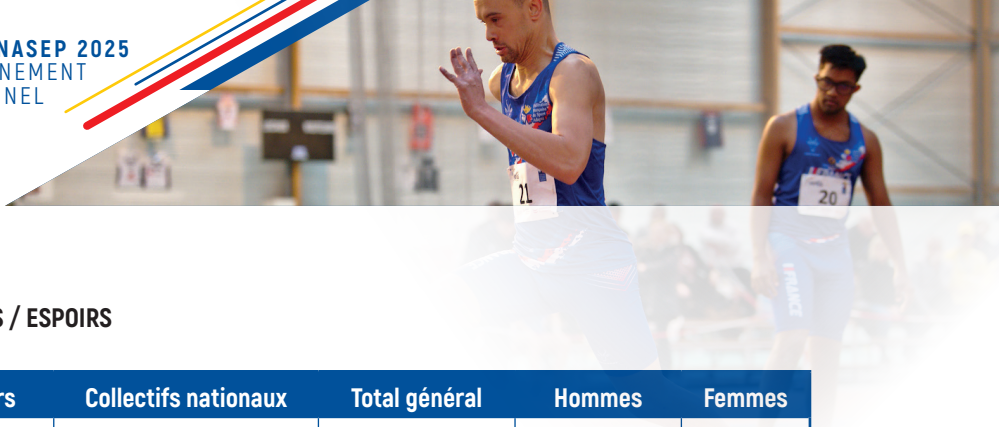
1. Bilan de la partie socio-professionnelle

❖ Sportifs inscrits sur liste SHN FFSA

Discipline	Élite	Senior	Relève	Reconversion	Total général	Hommes	Femmes
Para athlétisme adapté	10	10	4	0	24	18	6
Para basketball adapté	0	8	0	0	8	8	0
Para cyclisme adapté	4	2	0	0	6	6	0
Para football adapté	0	11	0	0	11	11	0
Para natation adaptée	12	1	0	0	13	7	6
Para ski alpin adapté	4	1	1	0	6	4	1
Para ski nordique adapté (fond, biathlon)	6	0	0	0	6	4	2
Para tennis de table adapté	10	4	1	0	15	8	7
Total général	46	37	6	0	89	67	22

Répartition par pôle SHN FFSA

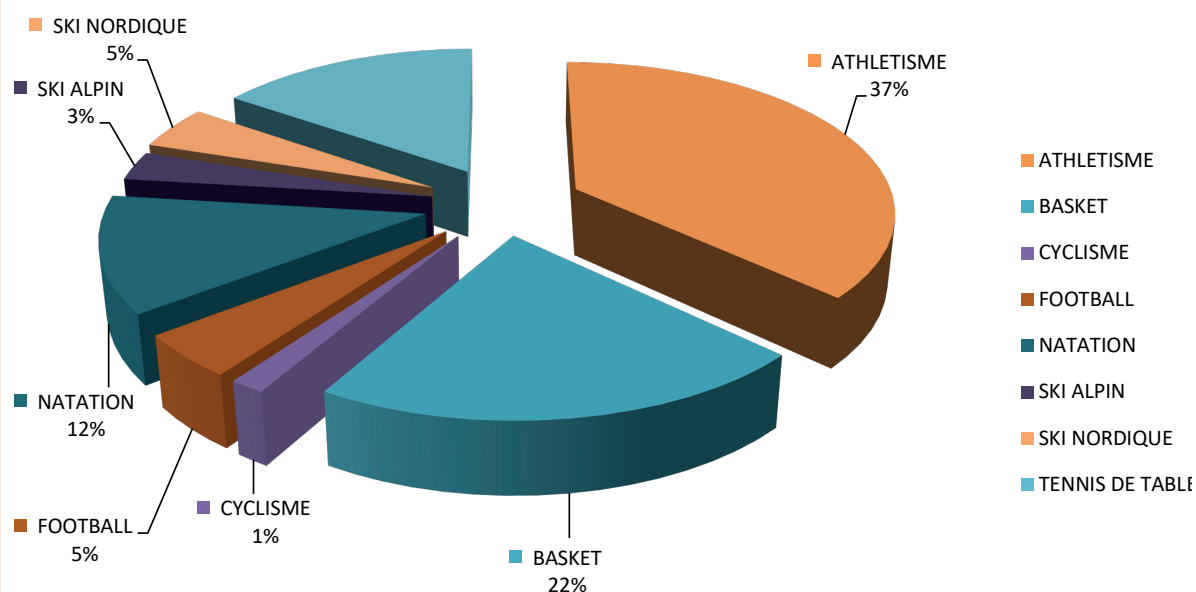




❖ Sportifs inscrits sur liste COLLECTIFS / ESPOIRS

Discipline	Espoirs	Collectifs nationaux	Total général	Hommes	Femmes
Para athlétisme adapté	6	18	24	20	4
Para basket-ball adapté	3	11	14	9	5
Para cyclisme adapté	1	0	1	1	0
Para football adapté	1	2	3	3	0
Para natation adaptée	4	4	8	6	2
Para ski alpin adapté	1	1	2	2	0
Para ski nordique adapté (fond, biathlon)	2	1	3	3	0
Para tennis de table adapté	7	3	10	7	3
Total général	25	40	65	51	14

Répartition collectifs nationaux / espoirs par pôle FFSA



❖ Mise en place de conventions SHN

- 21 conventions CIP
- 29 conventions CAE
- 1 entraîneur a bénéficié d'une aide à la professionnalisation
- 1 sportive a bénéficié d'un poste INSEP

Ces conventions ont été financées à hauteur de 146 435 euros :

- 85 415 euros par l'Agence nationale du sport
- 61 020 euros budget ANS / CIP part FFSA

Les conventions 2024 vont de 15 jours minimum à 150 jours maximum pour les sportifs sur un parcours préparation paralympique et en situation professionnelle.

❖ Mise en place de conventions d'aménagement de l'emploi hors ANS

4 sportifs listés (Espoirs / collectifs nationaux) ont bénéficié de conventions entre la FFSA et les différents employeurs (ESAT / milieu ordinaire).

Ces conventions ont été financées à hauteur de 3033 euros « ligne PPF4 FFSA » et ceci afin de leur permettre de se préparer en lien avec leur projet de performance.

Les conventions 2025 vont de 10 jours minimum à 79 jours maximum.

❖ Conventions sans financement

33 sportifs listés ont bénéficié de conventions d'aménagement du temps de travail sans financement entre la FFSA et les différentes structures d'accueil (Éducation nationale / IME / ESAT).

Pour les conventions avec ESAT, les directeurs ont fait le choix de maintenir l'intégralité des salaires et d'intégrer le projet de sportif de haut niveau dans leur projet professionnel et d'accompagnement individualisé.

Le nombre de jours de mise à disposition par les structures s'élève à 946 jours pour l'année 2025, soit en moyenne 30 jours par sportif.

La valorisation financière de ces conventions serait estimée à 14 190 euros, si les employeurs avaient demandé une compensation financière.

Bilan socio-professionnel

Réunion technique – suivi socio-professionnel

- Formation des nouveaux CTF aux missions de suivi socio-professionnel (SSP).
- Travail en réseau partagé, intégrant l'expertise des CTF PERF, du CNASEP, des MRP et de l'ANS.
- Réunions hebdomadaires avec les référentes « vie quotidienne » des pôles « para », incluant des retours d'expérience.

Top de la saison

- Mise en valeur de l'expertise du CNASEP auprès des PERFS, de la FFSA et de l'ANS.
- Collaboration renforcée et cohérence de travail avec les coordonnateurs des PERFS dans le cadre du suivi socio-professionnel en local.
- Gestion administrative des dispositifs CIP et CAE en lien avec les MRP.
- Suivi des dispositifs de retraite pour les SHN.

Flop de la saison

- Absence de réunions sur les pôles entre le CNASEP et les staffs techniques.
- Difficultés de planification des temps de visioconférence lors des changements de programmation.
- Absence du CNASEP lors des entretiens entre le staff de pôle et les employeurs.
- Retours tardifs ou insuffisants concernant les demandes d'aides sociales.

Axes de travail

- Renforcer la visibilité du rôle du CNASEP en tant qu'organe de fonctionnement de la FFSA auprès des staffs de pôle et des élus du CODIR FFSA.
 - ➔ Création d'un logo
 - ➔ Dépôt de la marque à l'INPI
- Proposer une formation sur le suivi socio-professionnel des SHN FFSA, incluant :
 - ➔ La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
 - ➔ La connaissance des dispositifs d'accompagnement du handicap
- Mettre en place une convention avec l'AGEFIPH et le réseau de tutelle.
- Poursuivre le travail sur les conventions avec les différentes structures afin de clarifier et garantir les rôles et missions de chaque partenaire.
- Identifier le CNASEP par un logo spécifique.
- Anticiper sur le financement des sportifs listés non SHN pour 2026.



2. Bilan éducatif du CNASEP

a. Introduction

À la suite du bilan des Jeux paralympiques, le CNASEP a renforcé son versant éducatif en octobre 2024 par la création de trois postes d'assistants de vie sociale et sportive. Cette évolution poursuit un objectif clair : un accompagnement plus structuré, plus proche du terrain, et spécifiquement orienté vers les sportifs engagés dans le projet paralympique.

L'année 2025 marque ainsi une étape importante dans la professionnalisation de l'accompagnement éducatif, avec une présence accrue auprès des pôles France et une montée en qualité des outils et méthodes déployés.

b. Bilan par pôles

❖ Pôle France para athlétisme adapté

Actions réalisées

- **Suivi quotidien** des sportifs, notamment ceux engagés dans une préparation paralympique.
- **Pilotage de l'environnement du sportif** : coordination des interlocuteurs et soutien en fonction des besoins repérés.
- **Gestion de crise** : écoute, prise en charge et accompagnement en cas de situations sensibles ou de mise en danger du sportif.
- **Visites individuelles** auprès des sportifs en grande difficulté.
- **Réorganisation des stages** du pôle :
 - ➔ Responsabilités clarifiées
 - ➔ Programmes préparés en amont
 - ➔ Outils organisationnels structurés, afin d'assurer une meilleure disponibilité éducative et un cadre plus rassurant pour les sportifs
- **Développement d'actions éducatives** impactantes : vie affective et sexuelle, autonomie, groupes de parole, actions en lien avec « Colosse aux pieds d'argile ».
- **Valorisation du poste "vie quotidienne"** et clarification progressive des missions.

Difficultés rencontrées

- **Méconnaissance du CNASEP** entraînant parfois des actions parallèles pénalisant le sportif.
- **Poids important de la gestion de crise**, limitant la disponibilité pour l'accompagnement régulier.
- **Manque de collaboration de certains entourages**, impactant directement les projets sportifs.
- **Doubles tâches** liées à la méconnaissance mutuelle entre référents PERF et éducatifs.

Actions préconisées

- Rédaction d'une **fiche de poste** claire.
- Définition des missions respectives PERF / CNASEP / vies quotidiennes.
- Mise en place d'**outils partagés** pour l'ensemble des pôles.
- Renforcement du **travail en équipe pédagogique**, afin d'ajuster les charges et mutualiser les compétences.

🏹 Encadré synthétique – Pôle athlétisme adapté

Forces : présence quotidienne, organisation renforcée des stages, actions éducatives structurées.

Difficultés : gestion de crise chronophage, coordination perfectible avec les pôles.

Perspectives : formalisation des missions et création d'outils partagés.

❖ Pôle France para natation adaptée

Actions réalisées

- Création d'une **newsletter** favorisant le lien entre les stages, avec mise en avant des réussites personnelles et professionnelles des nageurs.
- Mise en place d'une **fiche navette individualisée** avant chaque stage, adaptée à chaque sportif (codes couleur, police, émoticônes).
- Organisation de **réunions de projet inter-stages** avec tous les acteurs impliqués autour du sportif.
- Élaboration d'un **porte-vues éducatif** regroupant :
 - ➔ Protocoles (récupération, échauffement, activation)
 - ➔ Fiches mémo (sommeil, hydratation, nutrition)
- Construction participative d'un **règlement intérieur**, avec version FALC (Facile à lire et à comprendre).
- Création d'un **Drive partagé** familles / sportifs / encadrants regroupant documents essentiels (calendriers, PPI...).

Point positif

- Formalisation du règlement intérieur et signature en cours.

Point à améliorer

- Une seule newsletter diffusée pour le moment.

✈ Encadré synthétique – Pôle natation adaptée

Forces : outils individualisés, participation des nageurs, structuration pédagogique poussée.

Point faible : diffusion encore limitée de la newsletter.

Perspectives : renforcer la fréquence des supports et poursuivre l'individualisation.

❖ Pôle France para tennis de table adapté

Actions réalisées

- **Réunion hebdomadaire** pour le suivi des projets et des situations complexes.
- **Accompagnement individualisé** des sportifs du pôle.
- **Planning individualisé** pendant les stages.
- Suivi d'une **nouvelle situation complexe** au CREPS de Poitiers, avec mise en relation du sportif avec le service médical.
- Accompagnement vers la réussite sportive majeure :
 - o Championnats d'Europe ITTF 2025 : **un titre de champion d'Europe pour Lucas**
 - o Résultats positifs aux championnats du monde Virtus

✈ Encadré synthétique – Pôle tennis de table adapté

Forces : réunions régulières, projets individuels structurés, suivis médicaux coordonnés.

Résultats : performances internationales remarquables.

Perspectives : poursuivre l'accompagnement individualisé et la coordination CREPS / staff sportif.

c. Synthèse générale du bilan éducatif

L'année 2025 a représenté **une phase d'expansion et de consolidation** du volet éducatif du CNASEP. Les renforcements humains et méthodologiques apportés ont permis :

Points forts

- Une **amélioration nette de la qualité d'accompagnement** grâce à la présence des assistants de vie sociale et sportive.
- Une **meilleure structuration des stages**, notamment en athlétisme et natation.
- Des **outils pédagogiques innovants** favorisant l'autonomie des sportifs (fiches navettes, protocoles, règlements FALC).
- Une **coordination plus fréquente** entre les acteurs des pôles et le CNASEP.

Points à améliorer

- La **gestion de crise très chronophage**, réduisant le temps disponible pour l'accompagnement quotidien.
- Le besoin de **visibilité accrue** du CNASEP auprès des staffs et des partenaires.
- La nécessité de formaliser davantage les **missions, rôles et outils partagés** entre les pôles.

Synthèse générale

Le CNASEP franchit une étape clé dans sa structuration éducative. L'année 2025 démontre une forte **capacité d'adaptation**, un ancrage accru dans les pôles France et une compréhension plus fine des besoins des sportifs engagés dans un parcours paralympique. Les perspectives 2026 devront consolider ces avancées, notamment en renforçant les outils communs, la communication interne et l'articulation entre le versant sportif, éducatif et socio professionnel.



BILAN DU PÔLE SPORT

Championnats de France

❖ Saison sportive 2024 -2025

Septembre à décembre :

- 4 championnats de France : 354 sportifs

Janvier à juillet :

- 24 championnats de France : 5166 sportifs

- 1 championnat aviron indoor organisé par la FFA : 96 sportifs

➔ 2 championnats n'ont pas été organisés sur cette saison sportive : basket SAJ, équitation.

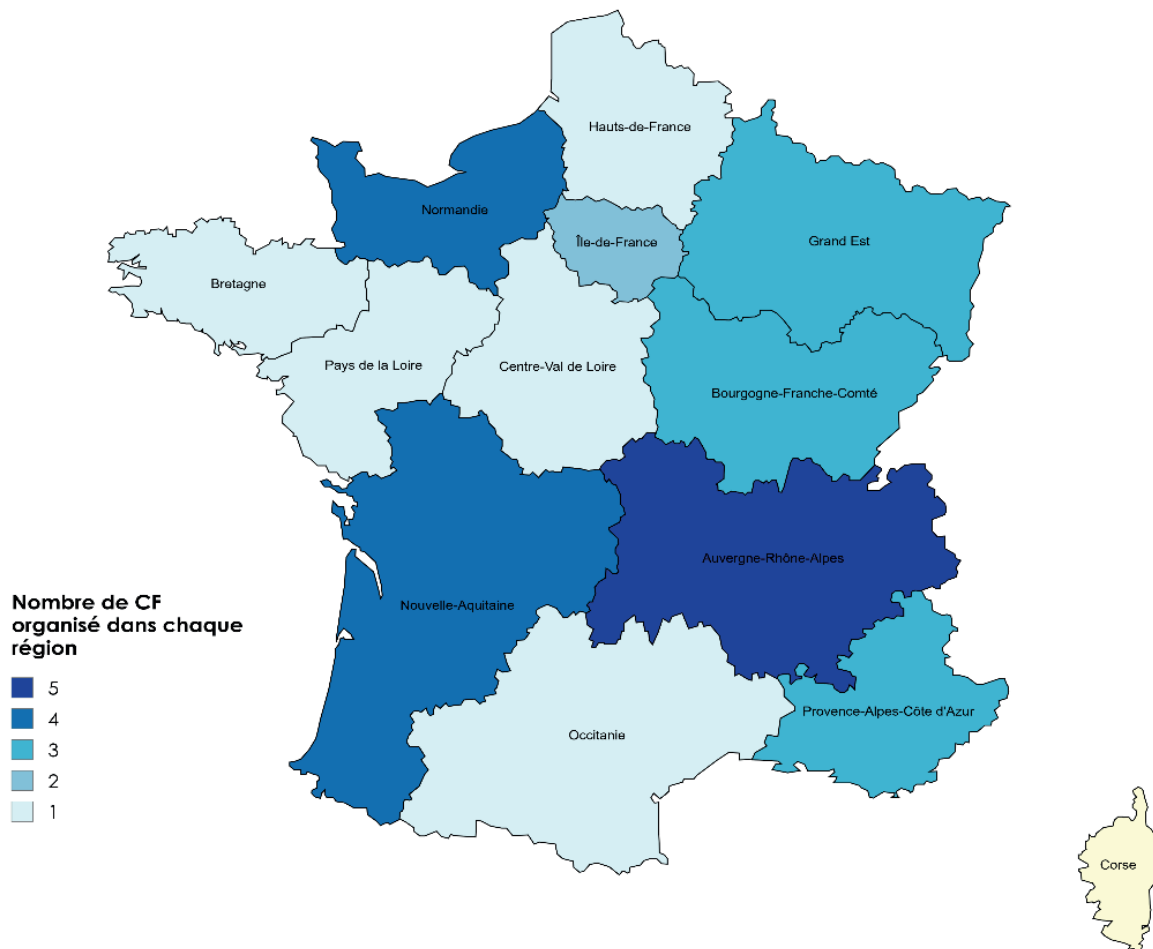
❖ Organismes :

- 3 ligues Sport Adapté

- 20 comités départementaux Sport Adapté

- 5 clubs sport adapté

- 1 fédération (Fédération française d'aviron)



Répartition géographique des championnats de France

Analyse sur le nombre de sportifs (comparaison entre 2 saisons)

2023-2024	DISCIPLINE		2024-2025
50	AVIRON OUTDOOR	-2% ↓	49
88	CANOË-KAYAK	-24% ↓	67
126	BADMINTON	+2% ↑	129
85	CFR TENNIS DE TABLE	+28% ↑	109
134	FUTSAL	+31% ↑	176
93	AVIRON INDOOR	+3% ↑	96
254	HANDBALL	-9% ↓	230
175	CNE FOOTBALL	+9% ↑	190
385	CROSS	+2% ↑	393
139	ESCALADE	-14% ↓	120
94	SKI ALPIN	+16% ↑	109
43	SKI NORDIQUE	+23% ↑	53
192	LUTTE	+1% ↑	194
145	TIR À L'ARC	+23% ↑	178
354	TENNIS DE TABLE	-32% ↓	240
202	NATATION	-1% ↓	199
399	JUDO	+13% ↑	451
73	TENNIS DE TABLE SAJ	-29% ↓	52
132	NATATION SAJ	+4% ↑	137
355	FOOTBALL À 7	-31% ↓	245
245	ATHLÉTISME SAJ	+1% ↑	247
410	BASKET-BALL	+22% ↑	500
428	PÉTANQUE	-4% ↓	410
118	CFR FOOTBALL À 11	+2% ↑	120
216	RUGBY	+6% ↑	230
118	CYCLISME-VTT	-14% ↓	101
386	ATHLÉTISME	-13% ↓	334
93	FOOTBALL SAJ	+12% ↑	104
135	TENNIS	+13% ↑	153



Analyse par sexe et classe

Saison 2024-2025							
	Femme	Homme	AB	BC	CD	ABC	BCD
AVIRON OUTDOOR	15	34	0	16	33		
CANOË-KAYAK	13	54	13	30	24		
BADMINTON	21	108	21	39	69		
CFR TENNIS DE TABLE	AUCUN DÉTAIL						
FUTSAL	AUCUN DÉTAIL						
AVIRON INDOOR	AUCUN DÉTAIL						
HANDBALL	AUCUN DÉTAIL						
CNE FOOTBALL	6	184				27	163
CROSS	85	301	68	166	152		
ESCALADE	23	97	19	40	61		
SKI ALPIN & NORDIQUE	43	119	13	62	87		
TIR À L'ARC	28	150	28	59	91		
JUDO	113	338	135	175	133		
NATATION SAJ	38	99	34	69	34		
RUGBY	AUCUN DÉTAIL						
FOOTBALL À 7	2	278					280
TENNIS DE TABLE SAJ	AUCUN DÉTAIL						
LUTTE	35	159	41	78	75		
BASKET-BALL	60	440				90	410
PÉTANQUE	43	367	76	116	218		
CFR FOOTBALL À 11		120					120
TENNIS DE TABLE	73	171	58	91	95		
CYCLISME-VTT	5	96	22	55	24		
NATATION	69	130	40	83	76		
ATHLÉTISME SAJ	62	185	47	123	77		
ATHLÉTISME	84	250	77	125	132		
FOOTBALL SAJ	2	102					104
TENNIS	30	121	14	58	79		

❖ Fin d'année 2025 (septembre à décembre)

- 3 championnats de France : 282 sportifs

➔ 2 championnats n'ont pas été organisés sur cette fin d'année : aviron outdoor et équitation

Analyse sur le nombre de sportifs (comparaison entre 2 saisons)

2024-2025	DISCIPLINE		2025-2026
49	AVIRON OUTDOOR		
67	CANOË-KAYAK	+4% ↗	70
129	BADMINTON	+7% ↗	138
109	CFR TENNIS DE TABLE	-32% ↘	74

Analyse par sexe et classe

Fin d'année 2025 (septembre à décembre)							
	Femme	Homme	AB	BC	CD	ABC	BCD
CANOË-KAYAK	AUCUN DETAIL						
BADMINTON	33	105	19	50	56		
CFR TENNIS DE TABLE	3	229	11	60	126		

Événements non compétitifs

Le Défi nature et les Jeux nationaux n'ont pas été organisés en 2025, faute d'organisateur.

Événements internationaux

3 championnats du monde organisés en France sur la saison 2024-2025 :

- Championnat du monde de tennis Virtus 2024

Date : 7 au 15 septembre 2024

Lieu : Annecy (74 Haute-Savoie – Auvergne-Rhône-Alpes)

- 11 délégations

- 53 sportifs

- Construire l'avenir du para tennis adapté et sa reconnaissance en tant que discipline de haut niveau (reconnu de haut niveau depuis le 12 décembre 2024 par le ministère des sports)

- Championnat du monde de ski nordique Virtus 2025

Date : 8 au 14 mars 2025

Lieu : Bessans (73 Savoie – Auvergne-Rhône-Alpes)

- 6 délégations

- 31 sportifs

- Enjeu réintégration des skieurs aux Jeux paralympiques 2030 France (montrer que nos sportifs peuvent performer sur des pistes labélisées FIS)

- Championnat du monde de ski alpin Virtus 2025

Date : 30 mars au 5 avril 2025

Lieu : Tignes (73 Savoie – Auvergne-Rhône-Alpes)

- 11 délégations

- 53 sportifs

- Enjeu réintégration des skieurs aux Jeux paralympiques 2030 France (montrer que nos sportifs peuvent performer sur des pistes labélisées FIS)



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2025

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE – DTN FFSA

Introduction : une année de consolidation et de défis stratégiques

L'année 2025 s'est inscrite dans une dynamique de transition et de structuration, succédant au renouvellement des instances électives de la fédération. Cette période charnière a été marquée par des enjeux institutionnels et stratégiques de première importance, qui ont profondément mobilisé les équipes. La conduite de la mission d'inspection de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), la redéfinition du projet fédéral 2025-2028, Projet de performance fédéral (PPF) pour la nouvelle paralympiade, ainsi que le débat crucial sur l'avenir des délégations ministérielles ont constitué des chantiers de fond. Face à ce contexte exigeant, l'ensemble de l'équipe de la Direction technique nationale (DTN) a su démontrer sa résilience et sa capacité à piloter ses missions fondamentales de développement, de performance, de formation, protection et de prévention, tout en répondant à ces défis structurants pour l'avenir du Sport Adapté. Ce rapport détaille l'organisation stratégique et les actions décisives entreprises par la DTN pour piloter le projet fédéral, affirmer l'expertise technique et accompagner les parasportifs adaptés sur tous les territoires au sein de cet environnement exigeant et en pleine transformation.

1. Organisation de la Direction technique nationale

Pour répondre efficacement aux ambitions du projet fédéral et aux exigences des partenaires institutionnels, une organisation claire et une équipe renforcée sont indispensables. L'année 2025 a été consacrée à la consolidation de la structuration de la DTN, avec une évolution des effectifs et une clarification des missions qui ont permis de renforcer l'efficacité opérationnelle au service des territoires, de la performance sportive, de prévention et de la formation.

1.1. Composition et évolution de l'équipe

La direction technique nationale a été assurée par intérim pendant les 6 premiers mois de l'année, en devant composer avec la situation suivante :

- 2 postes vacants suite à 2 départs à la retraite
- 1 CTN en congé maternité non remplacé
- 2 CTN étaient stagiaires en formation initiale statutaire de professeur de sport
- 1 CTN était en formation de conseiller technique pédagogique supérieur

Le poste de DTN Sport Adapté a été publié par le ministère le 28 février, les auditions de sélection n'ont eu lieu que le 26 mai et la nomination officialisée le 1^{er} août 2025.

Après la nomination de la DTN, son équipe compte désormais 17 Conseillers techniques nationaux (CTN). L'année 2025 a été marquée par l'accueil de nouveaux membres venus renforcer les rangs et apporter de nouvelles compétences.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir entre septembre et novembre 2025 : Maëlle Monnier, Noémie Vermonet et Jonathan Bernon. Ces renforts ont permis à la DTN de se doter des ressources nécessaires pour piloter des dossiers stratégiques prioritaires. Les missions confiées aux nouveaux collègues, témoignent de la volonté d'investir des champs d'avenir et de structurer l'action collective sur le long terme.

Pour se coordonner, l'équipe de la DTN s'est regroupée 10 fois en 2025 et a participé activement à l'organisation des temps forts fédéraux tels que le congrès et le séminaire fédéral.

1.2. Répartition des missions et appui territorial

L'organisation de la DTN repose sur une double structuration des missions confiées aux CTN. Ceux-ci assurent à la fois le pilotage de dossiers nationaux thématiques (performance, développement, formation, etc.) et un accompagnement technique de proximité auprès des structures territoriales, notamment à travers la coordination des Équipes techniques régionales (ETR).

Le séminaire de la DTN, qui s'est tenu en octobre 2025, a permis de définir les missions « impondérables » du CTN afin d'aligner leurs actions territoriales sur les axes stratégiques du nouveau projet fédéral, tels qu'« Affirmer notre expertise » et « Encourager la pratique de toutes les PSH ». Celles-ci se déclinent comme suit :

- **Coordination et animation de l'ETR** : assurer la déclinaison du projet fédéral à l'échelle territoriale, en mobilisant et en animant le réseau des techniciens régionaux.

- **Accompagnement et conseil** : apporter une expertise technique aux élus et cadres des ligues et comités départementaux (CDSA), notamment dans des moments clés comme la campagne du Projet sportif fédéral (PSF).
- **Interface entre l'échelon national et territorial** : garantir une circulation fluide de l'information, relayer les actualités et appuyer la mise en œuvre des nouveaux dispositifs nationaux.
- **Lien avec les services déconcentrés de l'État** : être l'interlocuteur privilégié des DRAJES et SDJES sur des sujets clés tels que l'emploi, la lutte contre les violences (VSS) ou le sport santé .

1.3. Un environnement institutionnel exigeant

L'action de la DTN s'est inscrite en 2025 dans un cadre institutionnel particulièrement dense, rythmé par des interactions régulières et constructives avec la direction des sports du ministère et l'Agence nationale du sport (ANS).

Plusieurs chantiers majeurs ont été conduits en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels :

- Le renouvellement du contrat de développement (2025-2028) et du contrat de performance, qui définissent nos objectifs et nos moyens pour la nouvelle paralympiade
- Le pilotage du Projet sportif fédéral (PSF), principal outil de financement du développement de nos clubs et comités
- La conduite de la mission d'inspection de l'IGESR, qui a mobilisé les cadres de la DTN sur une multitude de thématiques (gestion et organisation, prévention et lutte contre les violences, haut niveau, licences et analyse de données, etc.) et a nécessité un travail de fond pour répondre aux sollicitations des inspecteurs pendant 6 mois d'investigations.
- Ces engagements institutionnels fondamentaux ont préparé le terrain pour le déploiement ciblé des priorités stratégiques.

2. Le développement des pratiques pour tous

Le développement des pratiques pour le plus grand nombre constitue le socle de la pyramide fédérale et la mission première de la fédération. En 2025, les actions de la DTN ont visé à structurer l'offre sportive sur l'ensemble du territoire, à sécuriser les financements autant que possible via le Projet sportif fédéral, et à moderniser les cadres réglementaires pour encourager la pratique de toutes et tous, quel que soit leur niveau et leurs besoins spécifiques.

2.1. Mise en place d'une équipe technique nationale et révision des règlements sportifs équitables et sécuritaires

Afin de tenir compte du contexte parasportif national et international, avec les enjeux qui en découlent, la FFSA a mis en place des commissions fédérales, regroupées par « familles » ou « groupes », selon les orientations et objectifs qu'elle s'est fixée pour la paralympiade.

L'organisation sportive est désormais assurée par une Équipe technique nationale (ETN).

Pour chaque para discipline adaptée pour laquelle la FFSA a une délégation ministérielle, une Commission sportive nationale (CSN) est constituée. Les commissions sportives ou thématiques sont coordonnées par des conseillers techniques nationaux ou fédéraux pour garantir l'adéquation des actions avec les orientations fédérales définies dans les feuilles de route, avec l'appui du « pôle sport ».

Un chantier majeur de réécriture des règlements sportifs a été engagé en 2025. L'objectif était triple : prendre en compte l'évolution de la classification en compétition, harmoniser l'approche entre les disciplines, simplifier leur lecture pour les sportifs et leurs encadrants, et limiter les doublons avec les règlements généraux de la fédération. Ce travail de fond est essentiel non seulement pour adapter la pratique, mais aussi pour renforcer la cohérence des parcours sportifs et garantir des conditions équitables à travers toutes les disciplines.

Ce travail d'envergure a été organisé par types de disciplines (sports d'opposition, sports collectifs, sports chronos, sports de nature), avec l'animation de plusieurs groupes de travail et webinaires associant des référents techniques nationaux et régionaux, des sportifs et acteurs de clubs. Un système de suivi par code couleur a permis de piloter l'avancement de ce projet.

2.2. Pilotage du Projet sportif fédéral (PSF)

Le PSF demeure le principal outil de financement du développement de nos structures territoriales. La DTN a été pleinement mobilisée pour piloter la campagne 2025.

Les chiffres clés de la campagne sont les suivants :

- Enveloppe allouée par l'ANS : 1 810 500 €, en baisse de 7 % par rapport à l'année précédente
- Axes de fléchage prioritaires définis nationalement : 60 % pour les territoires carencés, 20 % pour la pratique féminine, et 50 % pour les clubs, afin de soutenir directement l'action de terrain



L'implication de la DTN a été importante, de la rédaction de la note de cadrage à l'organisation de la semaine d'instruction des dossiers, en passant par l'accompagnement des porteurs de projets dans les territoires et à une collaboration étroite avec l'Agence nationale du sport.

2.3. Projets de développement ciblés

En parallèle de ces chantiers transversaux, plusieurs projets spécifiques ont été menés pour répondre à des enjeux identifiés.

2.3.1. Stratégie de féminisation

Ce projet vise à structurer une politique ambitieuse de développement de la pratique féminine. Les travaux engagés visent à créer un groupe de pilotage national pour animer cette stratégie, notamment par la communication et la création d'une boîte à outils dédiée.

Bien que le taux de féminisation de la FFSA (33 %) soit supérieur à la moyenne nationale des autres fédérations (32 %), la DTN a adopté en 2025 une stratégie proactive structurée autour de trois axes :

Accès et continuité de la pratique	Appui financier à 25 porteurs de projets territoriaux ; 200 actions instruites.
Gouvernance	Animation d'un groupe de travail dédié (5 réunions) incluant des licenciées pratiquantes.
Encadrement	Actions de soutien pour favoriser l'accès des femmes aux fonctions techniques.

Un focus particulier est désormais porté sur le haut niveau pour augmenter les effectifs féminins engagés dans les parcours d'excellence.

2.3.2. Sport Adapté Jeunes (SAJ)

Un appel à recensement des actions SAJ menées dans les territoires a été lancé en fin d'année, collectant 54 réponses. Cette démarche a permis d'obtenir une meilleure visibilité des initiatives locales et de procéder à l'instruction et à la répartition de l'enveloppe budgétaire dédiée au développement de la pratique chez les jeunes.

2.3.3. Soutien à l'aide humaine dans le parasport

LA FFSA a répondu à l'appel à projet Impact 2024 sur le "soutien à l'aide humaine dans le parasport" en fin d'année, ce qui a permis l'aide aux 52 projets destinés aux personnes à besoin d'encadrement renforcé, principalement cordonnés par des comités départementaux (CDSA).

2.3.4. Programme sport-santé

Le déploiement du programme sport-santé a franchi une étape clé avec une couverture territoriale de 10 régions. L'innovation majeure réside dans l'utilisation de la plateforme Goove, outil conçu pour évaluer la condition physique, la motivation et la qualité de vie des pratiquants.

Le programme sport-santé s'articule autour du programme et des outils «Bouger avec le Sport Adapté». L'année 2025 a mis en lumière plusieurs défis : la complexité à évaluer l'impact réel des actions sur le terrain et les difficultés d'appropriation de la plateforme de suivi Goove. En effet, sur 78 comptes créés, seuls 16 sont réellement actifs, ce qui constitue notre principal défi pour 2026. Un plan d'action ciblé sera mis en œuvre pour accroître l'engagement des utilisateurs et garantir que cet outil fournisse les données d'impact robustes pour lesquelles il a été conçu. La formation des référents sport en ESMS également s'est poursuivie en région.

2.4. Contrat de développement 2025-2028

L'année s'est conclue par la signature du nouveau contrat de développement avec l'ANS pour la période 2025-2028. Ce contrat constitue un pilier du financement de nos actions de développement et de structuration.

Le montant du financement obtenu s'élève à 300 000 € de socle, complété par un avenant de 30 000 € en 2025, une enveloppe de 30 000 € pour la gestion nationale du PSF et celle pour le financement des 9 Emplois sportifs qualifiés (ESQ) nationaux, dont 2 nouveaux.

Le développement des pratiques et l'encadrement des sportifs reposent de manière indissociable sur des cadres compétents et une expertise reconnue, objet de notre politique de formation.

3. La formation et la structuration de l'expertise

Au cœur de sa mission de service public, la DTN déploie une expertise technique spécifique visant à sécuriser les pratiques

pour les publics en situation de handicap mental ou psychique. Cette ingénierie de la pratique constitue la valeur ajoutée fondamentale de la fédération dans le paysage sportif national.

La formation est un levier stratégique essentiel pour affirmer l'expertise unique de la fédération, tant pour la montée en compétences de son encadrement interne que pour le rayonnement de ses savoir-faire à l'externe. L'année 2025 a été une année de réflexion profonde sur l'évolution de l'offre et de consolidation de l'ingénierie de formation.

3.1. Accompagnement et animation du réseau de formation fédéral

Cette année a été l'occasion de continuer l'accompagnement des ligues régionales à jouer leur rôle de coordonnateur des stratégies de mise en œuvre des formations en territoire.

Cet accompagnement a permis :

- D'organiser régulièrement des temps d'échanges et de mutualisation des expertises entre les référents formations régionaux.
- De permettre à 2 nouvelles ligues de devenir organisme de formation certifiées Qualiopi.
- De labelliser 40 modules de formation fédéral de l'Attestation de qualification au Sport Adapté.

3.2. Évolution de la stratégie de formation fédérale

Un projet ambitieux de refonte complète du parcours de formation fédérale a été lancé. L'objectif est de proposer une offre plus lisible, plus modulaire et mieux adaptée aux besoins des acteurs de terrain. Le calendrier prévisionnel de ce chantier a été défini :

- Octobre 2025 – Janvier 2026 : phase de conceptualisation et de définition des grandes orientations.
- Février – Juin 2026 : travaux d'ingénierie pédagogique et de création des contenus.
- Saison 2026/2027 : début de la mise en œuvre progressive du nouveau parcours.

En parallèle, l'année a vu le lancement :

- Du nouveau programme «Les Fondamentaux du Sport Adapté». Ce module socle hybride a entamé sa phase d'expérimentation en Occitanie fin novembre, qui sera suivie par 7 ligues volontaires, préfigurant le renouvellement de notre approche pédagogique.
- D'une phase d'expérimentation avec deux organismes de formation régionaux, autour d'un diplôme de branche co-construit avec l'Organisme certificateur de la branche du sport : le certificat complémentaire « Accompagner un projet sportif individualisé en para sport adapté ».

La FFSA a également pu intégrer le réseau numérique du Service public de formation, ce qui permet à la fédération de bénéficier de la mutualisation de l'expertise de ce réseau dans le domaine du numérique et de la formation.

Ce partenariat a permis particulièrement la digitalisation sur la plateforme JS World de premiers modules de formation.

3.3. Chantier de la classification

Garantir l'équité sportive est au cœur des missions de la FFSA. C'est pourquoi le projet de révision des grilles de classification s'est poursuivi activement en 2025. Un questionnaire mené en début d'année a permis de confirmer la pertinence de cette démarche : sur 101 réponses, il a été estimé que 53 % des sportifs actuellement classés en division CD étaient susceptibles de relever d'une nouvelle classe DE, dédiée aux sportifs présentant les limitations les moins importantes.

Face à cet enjeu, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour accompagner le réseau : organisation de webinaires d'information, création d'outils pédagogiques et planification d'un parcours de formation pour les futurs classificateurs (1000 personnes formées).

3.4. Dispositif «Savoir nager en sécurité» (Aisance aquatique)

Le bilan du programme de formation «Aisance aquatique», mené en partenariat avec le ministère, montre une dynamique positive sur la période 2021-2025.

Personnes formées	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Instructeurs	31	9	0	6	8	54
Encadrants	69	30	27	35	44	205
Enfants (total)	100	50	30	38	48	266



3.5. L'Académie du Sport Adapté : l'innovation par l'engagement

Véritable dispositif d'innovation sociale, l'Académie valorise l'engagement des personnes en situation de handicap (PSH). Avec 265 sportifs membres, elle a permis de réaliser 61 bilans de compétences en trois ans. Ce programme transforme la pratique sportive en un levier d'acquisition de compétences sociales et citoyennes (postures, autonomie) transférables hors du champ sportif.

Cette année 2025 a été une année charnière pour l'Académie, une mesure d'impact et un premier bilan ont été réalisés dont les résultats ont notamment montré que l'Académie occupe une place de plus en plus conséquente au sein de la fédération avec un engagement toujours plus important des sportifs au sein de la vie associative fédérale.

Les différents travaux menés ont permis la création d'un guide de la participation, qui a pu être partagé à l'ensemble du réseau Sport Adapté pour accompagner chacun dans cette démarche.

L'Académie a également renouvelé son appel à manifestation d'intérêt. Sept ligues ont été lauréates, dont trois nouvelles (Grand Est, Île-de-France et Occitanie). Cela contribue à l'essaimage de l'Académie sur les territoires.

Le pilotage de l'agrément national service civique de la FFSA et sa mise en accessibilité se poursuit par une CTN, avec l'appui d'une chargée de projet Académie.

En 2025, 13 ligues, comités départementaux ou clubs ont pu accueillir un volontaire en service civique.

3.6. La recherche pour conforter l'expertise de la FFSA

La DTN accompagne désormais la commission recherche de la FFSA. Un travail d'élaboration de sujets a été réalisé afin de consolider et animer les réflexions contribuant à l'expertise de la fédération.

4. Le sport de haut niveau et la haute performance

L'année 2025 a constitué une année charnière pour la structuration de la performance. Conformément aux orientations nationales, un effort significatif a été mené pour concentrer nos moyens sur les disciplines paralympiques et les sportifs à potentiel. Ce travail s'est traduit par une refonte en profondeur du Projet de performance fédéral (PPF), visant à construire une trajectoire de succès durable pour la paralympiade à venir et au-delà.

4.1. Listes ministérielles

Le nombre de sportifs inscrits sur les listes ministérielles reste stable avec un total de 154 sportifs dont 89 ayant le statut de sportif de haut niveau.

La répartition détaillée est la suivante :

Sportifs de haut niveau (SHN) :

- Élites : 56
- Séniors : 37
- Relève : 6
- Espoirs : 25
- Collectifs nationaux : 40

4.2. Structuration du Projet de performance fédéral (PPF) 2025-2029

Le renouvellement du PPF a été initié par un bilan exhaustif de la paralympiade précédente, afin de tirer tous les enseignements de nos succès et de nos axes de progression. L'élaboration du nouveau projet 2025-2029 s'est appuyée sur les orientations stratégiques fortes dictées par l'Agence nationale du sport, notamment :

La concentration des moyens sur les disciplines et les sportifs paralympiques, afin de maximiser nos chances de médailles aux prochaines échéances

L'inscription de notre ambition dans le temps long, avec une projection de performance à 8 ou 10 ans et la volonté de contribuer à la réintégration aux Jeux d'hiver Alpes 2030

Un accent particulier mis sur la détection des jeunes talents, le développement de la pratique féminine et l'accompagnement des sportifs présentant des handicaps lourds

4.3. Pilotage des pôles France

La structuration des pôles France a été une priorité en 2025. Des difficultés ont néanmoins été rencontrées, parmi lesquelles un manque de visibilité budgétaire en début d'année, des besoins persistants en ressources humaines spécialisées (médecins, psychologues, accompagnement à la vie quotidienne) et la nécessité de formaliser les règlements internes de



chaque pôle, notamment pour clarifier les modalités d'entrée et de sortie des sportifs.

La préparation des Summer Games 2026 en fin d'année 2025 a constitué un objectif mobilisateur pour l'ensemble des collectifs. Un travail rigoureux a été mené sur la définition des critères de sélection et la planification de la préparation, afin de mettre les sportifs dans les meilleures conditions de performance.

La préparation des sportifs se déroule durant les stages nationaux mais également à travers le suivi des clubs pôles.

4.4. Bilan des compétitions internationales

Les équipes de France de Sport Adapté ont été présentes dans 26 compétitions internationales. Des représentations dans pas moins de 5 fédérations internationales :

- World Para Athletic (3)
- World Para Swimming (2)
- International Para Table Tennis (7)
- European Paralympic comitee (2)
- Virtus (12)

Le tableau des médailles est très positif avec un total de 172 médailles (57 en or, 64 en argent et 51 en bronze).

Sur les 26 compétitions nous comptons 13 compétitions de référence. Des compétitions qui délivrent un titre de champion du monde ou de champion d'Europe.

Niveau	Fédération	OR	Argent	Bronze
Championnat du monde	VIRTUS	39	44	33
Championnat d'Europe	ITTF-PTT	2	1	1
Championnat d'Europe	VIRTUS	8	8	5

Une très bonne représentation des équipes de la fédération qui reste une nation de premier plan. Cependant l'arrivée de nouvelles nations dans le circuit international contribue à la progression générale du niveau d'exigence. De plus le retour de la Russie est à prendre en compte pour l'année 2026 dans le cadre de la préparation des Jeux paralympiques de Los Angeles. Les championnats du monde Virtus de ski nordique à Bessans et de ski alpin à Tignes ont été une formidable réussite pour la délégation française.

Événement	Pays participants	Médailles françaises
Mondiaux de ski nordique 2025 (Bessans)	6	7 or, 3 argent, 5 bronze
Mondiaux de ski alpin 2025 (Tignes)	11	5 or, 7 argent, 4 bronze

Lors du championnat du monde VIRTUS de para natation adaptée à Bangkok en août, nos nageurs ont également brillé :

- 3^e nation au tableau des médailles
- 32 médailles remportées au total
- 7 records du monde battus

4.5. Enjeux de l'éligibilité internationale et de la sélection

La rigueur des processus d'éligibilité internationale et de sélection nationale constitue un enjeu majeur pour garantir l'équité sportive et la crédibilité de nos équipes de France. L'année 2025 nous a rappelé l'importance de ce chantier.

Une procédure de conciliation menée avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) concernant les critères de sélection pour le championnat d'Europe de para athlétisme adapté a souligné la nécessité pour notre fédération de :

Ajuster et motiver avec précision les périodes de qualification définies pour nos sportifs
Publier les critères de sélection dans les délais impartis sur le site fédéral pour garantir une information transparente à tous les acteurs

Pour renforcer notre expertise sur ce sujet crucial, la cellule d'éligibilité internationale a été renforcée par l'arrivée d'Edwina Hollander et la contractualisation de Carine Léon, en tant que psychologue ressource spécifiquement dédiée à l'éligibilité internationale.

5. Chantiers transversaux et enjeux stratégiques

L'activité de la Direction technique nationale est également rythmée par des enjeux de fond qui conditionnent l'avenir de la fédération, la reconnaissance de son modèle et la protection de ses pratiquants. L'année 2025 a été particulièrement intense sur ces sujets.



5.1. Défense du modèle fédéral face à la réforme des délégations

L'année 2025 a été marquée par un contexte de tension lié à la volonté du ministère de déléguer l'organisation des para disciplines aux fédérations dites « ordinaires ». Face à ce projet qui remet en question le modèle historique de la FFSA, un contexte rendu plus complexe par l'avis favorable, bien que très partagé (10 voix pour, 8 contre), formulé par le conseil d'administration du CPSF sur le projet d'arrêté ministériel, la FFSA a défendu une position claire et constructive.

La stratégie adoptée a consisté à :

- Mettre l'accent sur l'expertise spécifique et irremplaçable du Sport Adapté dans l'accompagnement global des sportifs, au-delà de la seule performance
- Ne pas être dans une posture d'évitement mais au contraire, proposer des cadres de conventionnement avec les autres fédérations pour affirmer notre rôle de centre de ressources et d'expertise

Une action politique forte a été menée, notamment à travers un courrier commun adressé à la ministre par les présidents de la FFSA et de la Fédération française handisport (FFH).

5.2 Renforcement de la prévention des violences

La prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, le dopage et toutes les formes de discriminations est une mission prioritaire et non négociable.

En 2025, la FFSA a franchi une étape historique en nommant, pour la première fois, une vice-présidente dédiée à cette thématique.

Actions phares :

- Intégration d'un module pour initier aux bonnes pratiques éthiques et à la prévention des violences dans la formation les « Fondamentaux »
- Renforcement du travail de sensibilisation auprès des pôles France, en collaboration avec l'association Colosse aux pieds d'argile et recherche de nouveaux partenariats pour permettre de répondre aux enjeux
- Mise à jour des procédures et reconfiguration de la commission de discipline (première instance et appel) du comité d'éthique et déontologie
- Traitement rigoureux des signalements et accompagnement des victimes

6. Bilan et perspectives pour 2026

L'année 2025 fut une année dense, exigeante mais particulièrement structurante. Dans un contexte institutionnel complexe et mouvant, elle a permis de poser les bases solides de la nouvelle paralympiade. La résilience et l'adaptabilité de la DTN n'ont pas été simplement défensives ; elles se sont avérées déterminantes pour transformer les pressions institutionnelles en opportunités de modernisation, permettant d'établir des fondations robustes pour l'avenir. Les fondations sont désormais posées pour accélérer la mise en œuvre du projet fédéral.

Les priorités pour l'année 2026 s'inscrivent dans la continuité des chantiers engagés :

- Finalisation et mise en œuvre des nouveaux règlements sportifs sur l'ensemble du territoire afin d'optimiser les cadres de pratique
- Poursuite de la refonte de l'ingénierie de formation fédérale avec le déploiement à plus grande échelle des « Fondamentaux »
- Déploiement du nouveau Projet de performance fédéral et préparation des échéances internationales majeures, avec en ligne de mire les Summer Games 2026
- Consolidation des projets de développement en s'appuyant sur les diagnostics réalisés, les nouveaux outils et les partenariats engagés

La Direction technique nationale du Sport Adapté réaffirme son engagement à structurer une pratique sportive exigeante et sécurisée, garantissant la singularité et la dignité de chaque sportif au sein de notre société.

7. Annexe : l'équipe de la Direction technique nationale et ses missions en 2025

Membre de la DTN	Missions principales
Laure Dugachard	Directrice technique nationale
Emilie Laissus	Adjointe à la DTN ; pilotage du contrat de développement ; accompagnement projet fédéral ; recherche et classification ; ETN para aviron adapté ; tutorat stagiaires profs de sport ; conventions interfédérales
Hervé Dewaele	DTN adjoint ; directeur du Projet de performance fédéral (PPF) ; responsable PF et ETN para athlétisme adapté
Jonathan Bernon	Responsable du projet paralympique
Aurélie Charasse	Responsable projet HN VIRTUS ; responsable PF et ETN para natation adaptée ; responsable sport santé
Patrick Bidot	Directeur de la formation
Alexandre Steux	Responsable PF para football adapté ; appui à la détection ; ETN para football, handball & tir à l'arc adapté ; ETR Grand Est
Carole Saindeff	Responsable PF et ETN para ski alpin adapté ; coordination PSF ; ETR Auvergne-Rhône-Alpes
François-Xavier Girard	Responsable stratégie de féminisation ; réforme des diplômes d'État ; ETN para lutte et judo adapté ; ETR Centre-Val de Loire
Ludivine Gondran	Responsable PF et ETN para tennis adapté ; référente santé mentale ; référente lutte contre les violences et lutte contre le dopage
Maëlle Monnier	Responsable nouvelles pratiques durables ; ETN para handball & équitation adaptés ; ETR Bretagne
Morgane Cardin	Responsable PF para ski nordique & basket féminin adapté ; coordination référents formation ; référente prévention et lutte contre les violences
Noémie Vermonet	Responsable Sport Adapté Jeunes (SAJ) & projet soutien à l'aide humaine ; ETN para pétanque & badminton adapté ; appui technique régional Hauts-de-France et La Réunion
Oriane Spina	Responsable Académie du Sport Adapté et Service Civique ; formation «Fondamentaux» ; ETN para rugby adapté ; ETR Occitanie
Philippe Com	Responsable PF para cyclisme adapté ; ETN para canoë-kayak ; coordination SRAV-A
Sabila Mouala	Responsable PF para basket masculin ; ETN para basketball adapté ; appui suivi socioprofessionnel ; ETR Pays de la Loire
Simon Soulard	Responsable PF et ETN para tennis de table adapté ; ETR Nouvelle-Aquitaine



RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR EVELYNE DIAZ | TRÉSORIÈRE FÉDÉRALE

Le rapport de gestion présente la situation patrimoniale et financière de notre fédération en cohérence avec ses missions et les orientations du projet fédéral.

Les documents dénommés « états financiers » comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- Les annexes

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, établis sur une période de 12 mois, sont soumis à votre approbation. Ceux-ci doivent être soumis à votre approbation.

Vous prendrez également connaissance du rapport du commissaire aux comptes.

1. Organisation comptable

Le service comptable est actuellement composé d'un salarié, avec un recrutement en cours.

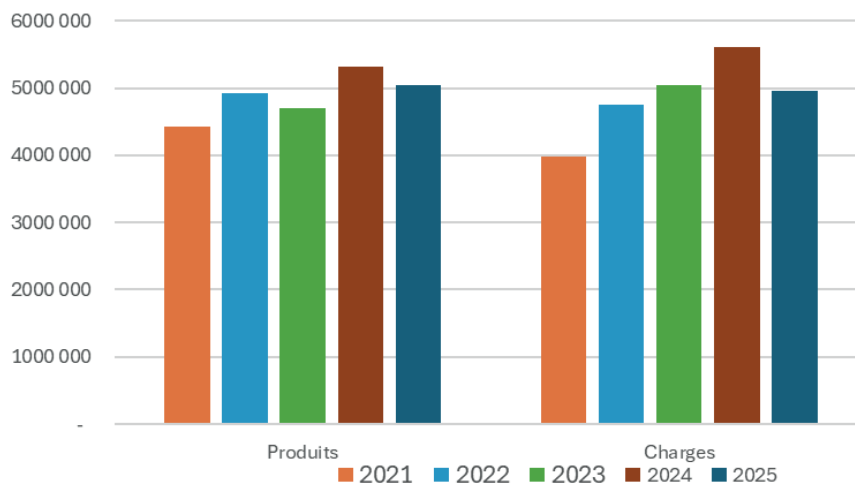
Les procédures comptables et financières sont assurées avec l'appui d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes.

2. Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat retrace l'ensemble des produits et les charges de l'exercice 2025.

L'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 fait apparaître un excédent de **85 438 €**.

Compte de résultat "général"



Nos produits

	2025	2024	Ecart
FFSA	3 999 929	3 552 180	19%
Licences	2 020 657	1 836 091	10%
Partenaires/Subventions	826 452	743 382	11%
Formation	433 645	386 427	12%
Label Ch. France	106 980	107 620	-1%
Inscriptions SHN	78 000	81 600	-4%
Autres produits	134 067	228 671	-41%
<i>Dont Produits financiers</i>	21 594	37 387	-42%
<i>Reprise de provision</i>	69 215	48 462	43%
<i>Fonds dédiés</i>		66 100	
Championnats du Monde	400 128	168 389	
ANS	1 619 200	1 763 935	-8%
Contrat de développement	330 000	300 000	10%
Performance fédérale	1 067 000	1 302 735	-18%
Aide à l'emploi	135 200	123 200	10%
Autres subventions	47 000		
Appels à projets	40 000	38 000	5%
TOTAL DES PRODUITS	5 619 129	5 316 115	6%

Nos charges

	2025	2024	Ecart
Achat de marchandises	89 798	167 638	-46%
Déplac. Heb. Restaur.	1 688 327	1 953 204	-14%
Autres achats	1 368 082	1 057 318	29%
<i>Dont Assurance Licences</i>	60 471	105 057	-42%
<i>Prestation de service</i>	458 727	301 094	52%
<i>Transformation</i>	125 732	260 988	-52%
<i>Locations diverses</i>	81 755	102 513	-20%
<i>Achats de matériels</i>	92 239	74 639	24%
Impôts et taxes	8 463	86 542	-90%
Charges de personnel	1 186 253	1 326 419	-11%
Dotations amortissements	70 264	75 925	-7%
Aides fédérales "projet"	336 193	360 270	-7%
Quote Part Licences	556 500	429 330	30%
Autres charges	30 682	38 162	-20%
Charges financières	14 915	16 095	-7%
Dépréciations sur créances	114 598	67 759	69%
Charges exceptionnelles		21 293	-100%
Provision pour litiges	65 000		
Impôts sur les intérêts	4 615	8 353	-45%
TOTAL DES CHARGES	5 533 691	5 608 308	-1%



Le résultat 2025 se décompose comme suit :

- Un déficit de 30 032 € sur le contrat de développement
- Un déficit de 184 153 € sur le projet de performance fédéral
- Un excédent de 299 623 € sur le projet de développement fédéral

Ces éléments conduisent à un résultat global excédentaire de 85 438 €.

3. Analyse du bilan

Le bilan constitue la photographie, au 31 décembre, du patrimoine de la FFSA.

L'actif représente les éléments détenus par la fédération, tandis que le passif retrace les ressources, les dettes ainsi que les fonds propres et résultats antérieurs.

L'Actif

	2025	2024	2023	2022
Immobilisations incorporelles	4 727	7 127	9 527	11 927
Immobilisations corporelles	1 089 387	1 116 653	1 126 166	1 158 330
Immobilisations financières	24 187	40 718	2 718	12 202
Sous-total Immobilisations	1 118 301	1 164 498	1 138 411	1 182 458
Stocks et en cours	32 057	25 027	24 334	11 210
Avances et acomptes	-	-	10 000	10 000
Créances	749 651	1 173 877	1 351 480	1 473 277
Disponibilités	1 804 053	1 245 826	2 213 914	2 177 861
Charges constatées d'avance	416 639	416 891	320 430	362 040
Sous-total	3 002 400	2 861 621	3 920 158	4 034 388
TOTAL ACTIF	4 120 701	4 026 119	5 058 569	5 216 846

Les immobilisations sont en légère baisse due à la sortie de matériel informatique et sportif.

Grâce à la mise en place du prélèvement automatique et l'ouverture de la base licence qu'après le règlement des factures antérieures, les créances ont diminué (-36 % par rapport à 2024).

La trésorerie est positive à hauteur de 1 804 053 € dont 1 326 123 € placés sur des livrets générant 21 449 € d'intérêts annuels, soit 16 834 € net d'impôts.

Les charges constatées d'avance correspondent, à 89 %, au reversement des quotes-parts ligues sur la part des licences prises pour la saison 2025/2026 et proratisée à hauteur de 8/12^e.

Le Passif

	2025	2024	2023	2022
Fonds propres	3 619			
Réserves,	1 639 579	1 639 579	1 948 537	1 777 589
Report à nouveau	- 292 265			
Résultat de l'exercice	85 438	- 292 265	- 308 958	170 948
Subvention d'investissement	-	-	1 710	5 131
Sous-total Fonds associatifs	1 436 370	1 347 314	1 641 289	1 953 668
Fonds dédiés	24 400	-	66 100	
Sous-total	24 400	-	66 100	-
Provisions pour risques	98 856	33 634	42 615	33 860
Sous-total	98 856	33 634	42 615	33 860
Emprunts auprès des étab. de crédit	655 317	705 036	755 163	855 407
Avances & acomptes reçus			27 585	
Fournisseurs et comptes rattachés	162 156	175 963	627 412	189 700
Autres dettes	696 426	599 130	651 285	591 784
Produits constatés d'avance	1 047 176	1 165 042	1 247 120	1 592 427
Sous-total	2 561 075	2 645 171	3 308 565	3 229 318
TOTAL PASSIF	4 120 701	4 026 119	5 058 569	5 216 846

Les fonds propres représentent l'ensemble des résultats cumulés au cours des exercices précédents.

Les dettes fournisseurs comprennent les factures restant à régler au 31 décembre 2025 et les factures non parvenues à la clôture des comptes.

Les autres dettes correspondent aux dettes fiscales et sociales pour 211 012 € (dont les provisions CP pour 102 083 €, les notes de frais à payer pour 15 841 €, les cotisations sociales...) et le reversement des quotes-parts aux ligues pour 485 414 €. Les produits constatés d'avance correspondent aux licences 2025/2026 à rattacher au futur exercice.

4. Affectation du résultat de l'année 2025

Les comptes annuels 2025 (bilan, compte de résultat et annexes) seront soumis à votre approbation après la présentation du rapport du commissaire aux comptes, Monsieur Thierry Denise.

Il vous est proposé d'affecter le résultat excédentaire de 85 438 € en report à nouveau.

5. Budget 2026

Le budget est établi annuellement et classé en quatre rubriques :

- ✓ Projets du contrat de développement
- ✓ Projets de performance fédéral
- ✓ Projets de développement fédéral
- ✓ Appels à projets

	Charges	Produits			
	Budget	Part FFSA	ESQ	ANS	Budget
Contrat de Développement	1 089 347	660 470	128 880	300 000	1 089 347
Projet Performance Fédéral	1 634 497	669 217	15 280	950 000	1 634 497
Projet développement Fédéral	1 013 348	974 708	8 640	30 000	1 013 348
Appel à projets	30 000	0	0	30 000	30 000
TOTAL GENERAL	3 767 192	2 304 395	152 800	1 310 000	3 767 192

Fédération Française du Sport Adapté

3 rue Cépré

75015 PARIS

Bilan et Resultat Association ANC2022 06

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	97 860	93 133	4 727	0,11	7 127	0,18
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	470 120		470 120	11,41	470 120	11,70
. Constructions	705 180	177 906	527 274	12,80	544 917	13,56
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	497 039	405 045	91 994	2,23	101 616	2,53
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations					31	0,00
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts	21 500		21 500	0,52	38 000	0,95
. Autres immobilisations financières	2 687		2 687	0,07	2 687	0,07
TOTAL (II)	1 794 385	676 085	1 118 301	27,14	1 164 498	28,98
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	32 057		32 057	0,78	25 027	0,62
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	368 127	243 748	124 380	3,02	135 044	3,36
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	625 211		625 211	15,17	1 030 472	25,65
Charges constatées d'avance	416 639		416 639	10,11	416 891	10,38
Valeurs mobilières de placement	61		61	0,00		
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 804 053		1 804 053	43,78	1 245 826	31,01
TOTAL (III)	3 246 147	243 748	3 002 400	72,86	2 853 261	71,02
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 040 533	919 832	4 120 701	100,00	4 017 759	100,00

EUREDIT



Fédération Française du Sport Adapté

BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	3 619	0,09		
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	1 639 579	39,79	1 639 579	40,81
. Autres				
Report à nouveau	-292 265	-7,08		
Excédent ou déficit de l'exercice	85 438	2,07	-292 265	-7,26
Situation nette (sous total)	1 436 370	34,86	1 347 314	33,53
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 436 370	34,86	1 347 314	33,53
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	24 400	0,59		
TOTAL (II)	24 400	0,59		
PROVISIONS				
Provisions pour risques	65 000	1,58		
Provisions pour charges	33 856	0,82	33 634	0,84
TOTAL (III)	98 856	2,40	33 634	0,84
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	565 513	13,72	617 382	15,37
Emprunts et dettes financières diverses	89 804	2,18	83 987	2,09
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 156	3,94	175 963	4,38
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	211 012	5,12	177 951	4,43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	485 414	11,78	416 487	10,37
Produits constatés d'avance	1 047 176	25,41	1 165 042	29,00
TOTAL (IV)	2 561 074	62,15	2 636 811	65,63
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 120 701	100,00	4 017 759	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

page 4

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	2 020 657	35,96	1 836 091	34,54	184 566	10,05
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	52	0,00	1 516	0,03	-1 464	-96,56
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	538 023	9,57	432 786	8,14	105 237	24,32
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	2 121 815	37,76	2 025 304	38,10	96 511	4,77
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	375 596	6,68	354 239	6,66	21 357	6,03
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie	3 936	0,07	29 899	0,56	-25 963	-86,83
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions	75 415	1,34	146 277	2,75	-70 862	-48,43
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles	438 712	7,81			438 712	N/S
Utilisations des fonds dédiés			66 100	1,24	-66 100	-100,00
Autres produits	21 329	0,38	382 734	7,20	-361 405	-94,42
Total des produits d'exploitation (I)	5 595 535	99,58	5 274 946	99,23	320 589	6,08
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	89 798	1,60	167 639	3,15	-77 841	-46,42
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	3 056 409	54,39	3 054 500	57,46	1 909	0,06
Aides financières	892 693	15,89	823 600	15,49	69 093	8,39
Impôts, taxes et versements assimilés	63 433	1,13	69 821	1,31	-6 388	-9,14
Salaires et traitements	878 560	15,64	991 694	18,65	-113 134	-11,40
Cotisations sociales	252 723	4,50	273 274	5,14	-20 551	-7,51
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	169 740	3,02	133 018	2,50	36 722	27,61
Dotations aux provisions	222	0,00			222	N/S
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles	8 210	0,15			8 210	N/S
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	30 457	0,54	49 023	0,92	-18 566	-37,86
Total des charges d'exploitation (II)	5 442 247	96,85	5 562 568	104,64	-120 321	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	153 288	2,73	-287 622	-5,40	440 910	153,29
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	21 449	0,38	37 388	0,70	-15 939	-42,62
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change	145	0,00	-1	0,00	146	N/S
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)	21 594	0,38	37 387	0,70	-15 793	-42,23
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	12 088	0,22	14 681	0,28	-2 593	-17,65
Différences négatives de change	2 827	0,05	1 414	0,03	1 413	99,93
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

EUREDIT



Fédération Française du Sport Adapté

page 5

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)	14 915 0,27	16 095 0,30	-1 180	-7,32
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	6 679 0,12	21 293 0,40	-14 614	-68,62
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	159 967 2,85	-266 329 -5,00	426 296	160,06
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Total des produits exceptionnels (V)	2 000 0,04	3 782 0,07	-1 782	-47,11
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Total des charges exceptionnelles (VI)	71 914 1,28	21 365 0,40	50 549	236,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-69 914 -1,23	-17 583 -0,32	-52 331	-297,61
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 615 0,08	8 353 0,16	-3 738	-44,74
Total des produits (I + III + V)	5 619 129 100,00	5 316 116 100,00	303 013	5,70
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 533 691 98,48	5 608 381 105,50	-74 690	-1,32
EXCEDENT OU DEFICIT	85 438 1,52	-292 265 -5,49	377 703	129,23
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	201 645	163 608		
Prestations en nature	92 166			
Bénévolat				
TOTAL	293 811	163 608		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	54 000			
Prestations en nature	92 166			
Personnel bénévole	147 645	163 608		
TOTAL	293 811	163 608		

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

BILAN ACTIF

page 6

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	97 860	93 133	4 727	0,11	7 127	0,18
2050000 LOGICIELS	97 860		97 860	2,37	99 059	2,47
2805000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS		93 133	-93 133	-2,25	-91 932	-2,28
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	470 120		470 120	11,41	470 120	11,70
2110000 IMMOBILISATION TERRAIN	470 120		470 120	11,41	470 120	11,70
. Constructions	705 180	177 906	527 274	12,80	544 917	13,56
2130000 IMMOBILISATION CONSTRUCTIONS	705 180		705 180	17,11	705 180	17,55
2813000 AMORTISSEMENT LOCAUX		177 906	-177 906	-4,31	-160 263	-3,98
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	497 039	405 045	91 994	2,23	101 616	2,53
2154000 MATERIEL SPORTIF	95 524		95 524	2,32	94 163	2,34
2181000 INST.GEN.AGENCEMENTS ,AMENAGEMENTS	213 108		213 108	5,17	213 108	5,30
2182000 MATERIEL DE TRANSPORT	81 555		81 555	1,98	103 505	2,58
2183000 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	38 199		38 199	0,93	74 352	1,85
2184000 MOBILIER	50 313		50 313	1,22	36 513	0,91
2187000 MATERIEL AUDIO VISUEL	18 339		18 339	0,45	21 582	0,54
2815400 AMORTISSEMENT MATERIEL SPORTIF		69 609	-69 609	-1,68	-74 829	-1,85
2818100 AMORTISSEMENTS INSTAL.GENERALES		190 101	-190 101	-4,60	-171 987	-4,27
2818200 AMORTISSEMENTS MAT TRANSPORT		70 130	-70 130	-1,69	-86 646	-2,15
2818300 AMORTISSEMENTS MAT.BUREAU INFORMAT.		22 802	-22 802	-0,54	-55 932	-1,38
2818400 AMORTISSEMENTS MOBILIER		37 448	-37 448	-0,90	-36 513	-0,90
2818700 AMORTISSEMENTS MAT.AUDIO VISUEL		14 954	-14 954	-0,35	-15 700	-0,38
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations					31	0,00
2618000 PARTICIPATION AUTRES TITRES					31	0,00
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts	21 500		21 500	0,52	38 000	0,95
2748005 CDSA 31 CONVENTION DE PRET FFSA	13 500		13 500	0,33	18 000	0,45
2748006 PRET CDSA 26	8 000		8 000	0,19	20 000	0,50
. Autres immobilisations financières	2 687		2 687	0,07	2 687	0,07
2755000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 687		2 687	0,07	2 687	0,07
TOTAL (II)	1 794 385	676 085	1 118 301	27,14	1 164 498	28,98
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	32 057		32 057	0,78	25 027	0,62
3371000 STOCK	32 057		32 057	0,78	25 027	0,62
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	368 127	243 748	124 380	3,02	135 044	3,36
4110000 CLIENTS SERVICES GENERAUX	137 423		137 423	3,33	155 402	3,87
4110001 CLIENTS / VENTES DIVERSES	177 413		177 413	4,31	138 303	3,44
4110003 CLIENTS DIVERS	181		181	0,00	181	0,00
4111000 CLIENTS-ABONNEMENTMAG	1 860		1 860	0,05	1 260	0,03
4160000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	10 160		10 160	0,25	10 160	0,25
4181000 CLIENTS FACTURE A ETABLIR	41 090		41 090	1,00	43 224	1,08
4912000 PROV POUR DREPREC CREANCES CLIENTS		243 748	-243 748	-5,91	-213 487	-5,30
. Créances reçues par legs ou donations						

EUREDIT



Fédération Française du Sport Adapté

BILAN ACTIF

page 7

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Autres créances	625 211		625 211	15,17	1 030 472	25,65
4091000 FOURNISSEURS-AVANCES ET ACOMPTES V	41 807		41 807	1,01		
4098000 AVOIRS A RECEVOIR	9 028		9 028	0,22		
4210000 DETTE FRAIS DEPLACEMENT	2 046		2 046	0,05	457	0,01
4210008 FRAIS DEPLACEMENT (SERVICES GONORAU	2 497		2 497	0,06	2 758	0,07
4220000 CSE	651		651	0,02	651	0,02
4250000 PERSONNEL ACOMPTES ET AVANCES	3 859		3 859	0,09	3 859	0,10
4251000 PERSONNEL ABSENCE MALADIE	1 517		1 517	0,04		
4315000 REMBOURSEMENT SECURITE SOCIALE-IJ					3 355	0,08
4417000 PROVISION AUTISME UNIVERSITE MONTPELLIER 2023	50 000		50 000	1,21	47 000	1,17
4510000 ASSOCIATIONS AFFILIEES	433 189		433 189	10,51	725 376	18,05
4670000 DEBITEUR/CREDITEUR DIVERS	26 542		26 542	0,64	247 017	6,15
4687100 COMITES DEPARTEMENTAUX / REGIONAUX	54 076		54 076	1,31		
Charges constatées d'avance	416 639		416 639	10,11	416 891	10,38
4860000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	416 639		416 639	10,11	416 891	10,38
Valeurs mobilières de placement	61		61	0,00		
5082000 TITRES CREDIT COOPERATIF	61		61	0,00		
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 804 053		1 804 053	43,78	1 245 826	31,01
5112000 CHQ ENCAISSE DEFI NATURE	20 100		20 100	0,49		
5121000 LUCCA CB	10 717		10 717	0,26		
5122000 SOCIETE GENERALE	429 059		429 059	10,41	147 163	3,66
5124000 SOCIETE GENERALE LIVRET A	90 596		90 596	2,20	88 683	2,21
5125000 COMPTE SUR LIVRET ASSOCIATIONS	1 124 960		1 124 960	27,30	876 951	21,83
5126000 CREDIT COOPERATIF	785		785	0,02	110 778	2,76
5127000 COMPTES TITRES C.COOPERATIF	1 845		1 845	0,04	1 540	0,04
5127100 LIVRET ASSOCIATION CREDIT COOPERATIF	110 567		110 567	2,68		
5128000 SG-DEFI NATURE	200		200	0,00	200	0,00
5129100 SG - JEUX EUROPEEN 2018	13 569		13 569	0,33	17 150	0,43
5311000 CAISSE	1 655		1 655	0,04	3 361	0,08
TOTAL (III)	3 246 147	243 748	3 002 400	72,86	2 853 261	71,02
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 040 533	919 832	4 120 701	100,00	4 017 759	100,00

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

BILAN PASSIF

page 8

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	3 619	0,09		
1024000 AUTRES FDS PROPRES SANS DRT DE REP	3 619	0,09		
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	1 639 579	39,79	1 639 579	40,81
1068000 AUTRES RESERVES	1 469 579	35,66	1 469 579	36,58
1068100 RESERVE PERINISATION EMPLOIS STAPS	170 000	4,13	170 000	4,23
. Autres				
Report à nouveau	-292 265	-7,08		
1190000 REPORT A NOUVEAU	-292 265	-7,08		
Excédent ou déficit de l'exercice	85 438	2,07	-292 265	-7,26
Situation nette (sous total)	1 436 370	34,86	1 347 314	33,53
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 436 370	34,86	1 347 314	33,53
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	24 400	0,59		
1940000 FONDS DEDIES SUR SUBV DE FONCTIONNE	24 400	0,59		
TOTAL (II)	24 400	0,59		
PROVISIONS				
Provisions pour risques	65 000	1,58		
1511000 PROVISION POUR LITIGES	65 000	1,58		
Provisions pour charges	33 856	0,82	33 634	0,84
1521000 1521000			33 634	0,84
1530000 PROVISION POUR RETRAITES	33 856	0,82		
TOTAL (III)	98 856	2,40	33 634	0,84
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	565 513	13,72	617 382	15,37
1640000 EMPRUNTS SG LOCAUX-3 RUE CEPRE	565 513	13,72	617 382	15,37
Emprunts et dettes financières diverses	89 804	2,18	83 987	2,09
1688000 INTERETS COURUS NON ECHUS	904	0,02	987	0,02
4530000 COMITES REGIONAUX	2 233	0,05		
4548500 REVERSION CD/CR	86 667	2,10	83 000	2,07
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 156	3,94	175 963	4,38
4010000 FOURNISSEURS SERVICES GENERAUX	2 087	0,05	76 745	1,91
4010001 FOURNISSEURS (SPORTS)	59 703	1,45	21 171	0,53
4010002 FOURNISSEURS (TRANSFORMATION)	8 239	0,20	1 958	0,05
4081000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	92 128	2,24	76 090	1,89
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	211 012	5,12	177 951	4,43
4210001 FRAIS DEPLACEMENTS(SPORT)	13 456	0,33	1 232	0,03
4210002 FRAIS DEPLACEMENT(FORMATION)	2 385	0,06	2 090	0,05
4282000 DETTES PROVISIONS POUR CONGES PAYES	71 265	1,73	62 585	1,56
4310000 DETTE URSSAF	30 849	0,75	40 342	1,00
4370200 HUMANIS PREVOYANCE	10 296	0,25	3 594	0,09
4373100 DETTE RETRAITE MALAKOFF-MEDERIC	10 399	0,25	16 366	0,41
4373200 DETTE PREVOYANCE MUTEX	2 116	0,05	2 116	0,05

EUREDIT



Fédération Française du Sport Adapté

BILAN PASSIF

page 9

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
4382000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	30 818	0,75	27 519	0,68
4387000 REMBOURSEMENT A RECEVOIR	3 121	0,08		
4387100 FORMATION PROFESSIONNELLE	2 352	0,06		
4390000 4390000			951	0,02
4421000 PRELEVEMENTS A LA SOURCE	3 396	0,08	3 760	0,09
4440000 ETAT- IMPOTS SUR LES SOCIETES	4 615	0,11	8 353	0,21
4455100 TVA A DECAISSER	19 869	0,48	2 987	0,07
4471000 TAXE SUR LES SALAIRES	6 076	0,15	6 056	0,15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	485 414	11,78	416 487	10,37
4680000 DIVERS CREDITEURS CHARGES A PAYER			416 487	10,37
4686100 CHARGES A PAYER CD CR & LIGUE	485 414	11,78		
Produits constatés d'avance	1 047 176	25,41	1 165 042	29,00
4870000 PRODUITS CONST.D'AVANCE LICENCES	1 047 176	25,41	1 165 042	29,00
TOTAL (IV)	2 561 074	62,15	2 636 811	65,63
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 120 701	100,00	4 017 759	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

--	--	--	--	--

EUREDIT



Thierry Denise

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE PARIS

FEDERATION FRANCAISE DE SPORT ADAPTE

3 rue Cépré
75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FFSA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au dernier paragraphe « Impact de l'application du nouveau plan comptable... ».

CABINET Thierry Denise - 101, rue Henri Barbusse - 77124 CREGY-LES-MEAUX
Tél : 01 84 23 74 64 M : 06 81 13 02 16 - E-mail : t.denise@td-audit-expertise.fr
SIRET N°414 345 850 000 54 - N°T.V.A. Intracommunautaire FR 22 414 345 850





Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et notamment sur l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025 dont les principaux objectifs sont de moderniser et simplifier les états financiers, actualiser la nomenclature des comptes et faciliter la digitalisation.

A ce titre, j'ai vérifié que les principales modifications introduites par ce nouveau règlement avaient bien été prises en compte et en particulier celles relatives à :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, dont les cessions d'éléments d'actif et la quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat passent en résultat d'exploitation,
- La suppression de la technique de transfert de charges,
- La modification du plan de comptes,
- De nouveaux modèles d'états financiers,
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe des comptes.

Les subventions d'exploitation ordinaire de l'Agence Nationale du Sport, y compris les subventions CNDS/CAE comptabilisées au titre de l'exercice s'élèvent à 1 656 800 €. Elles représentent une part significative des ressources de la Fédération, soit 29,6% des produits d'exploitation en baisse de 4 points. Je me suis assuré qu'elles avaient été utilisées conformément à leur objet précisé dans les différentes conventions.

Les autres créances « Associations affiliées » s'élèvent à 433 189 € et représentent 10,5% du total de l'actif, en forte diminution par rapport à l'exercice précédent (-40%).

Il reste néanmoins par saison sportive les créances suivantes au 31/12/2025 :

- Licences impayées saisons sportives 2018-2022 = 133 672 €
- Licences impayées saison sportive 2023-2024 = 47 824 €
- Licences impayées saison sportive 2024-2025 = 9 764 €
- Licences non réglées saison sportive 2025-2026 = 241 929 €



Les créances antérieures aux saisons 2018 à 2022 ont diminué de 12 K€ et sont provisionnées à 100%. Celles relatives à la saison sportive 2023-2024 sont passées de 85 K€ à 48 K€ au 31/12/2025, conduisant à une reprise de provision de 42 K€. Le solde soit 48 K€ fait l'objet d'une nouvelle provision à 100%. Enfin les licences restant à payer sur la saison 2024-2025, qui n'étaient pas provisionnées en N-1, s'élèvent à 10 K€ et sont provisionnées à 50%.

Je vous rappelle que les créances relatives à la saison sportive en cours, dont le montant s'élève 242 K€ à la clôture, ne font l'objet d'aucune provision.

La provision pour dépréciation des créances « Associations » s'élève ainsi à 186 378 €.

La mise en place du prélèvement automatique depuis septembre 2024, renforcé en 2025, permet de limiter le montant des créances à la clôture de l'exercice ainsi que le risque d'impayés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Crégy les Meaux
Le 23 mars 2026
Thierry DENISE
Commissaire aux comptes





ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.







Partenaires institutionnels

Soutenu par



Partenaire et mécène principal



Partenaires et mécènes officiels



Partenaires et fournisseurs officiels

